

COMPAGNIE MALGACHE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCE « NY HAVANA »
CMAR NY HAVANA

**RAPPORTS RELATIFS AU COMMISSARIAT AUX
COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Cabinet RASOLOFO & Associés
Lot III M 30 Ouest
Ambohijanahary
Antananarivo 101

Cabinet RANDRIANARIMALALA Lionel
Lot IBF 34
Antsakaviro
Antananarivo 101

Avril 2026

Cabinet RASOLOFO & Associés
Lot III M 30 Ouest Ambohijanahary
Antananarivo 101

Cabinet RANDRIANARIMALALA Lionel
Lot IBF 34 Antsakaviro
Antananarivo 101

Antananarivo, le 22 avril 2026

A

Madame la Présidente du Conseil d'Administration,
Mesdames et Messieurs les Actionnaires de NY HAVANA

ANTANANARIVO

Objet : Commissariat aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de NY HAVANA

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes de NY HAVANA, nous vous prions de trouver ci-après notre rapport relatif à la mission citée en objet.

Le présent document comporte :

- les rapports des commissaires aux comptes ;
- les états financiers correspondants.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Actionnaires l'expression de nos sentiments de considération distinguée.

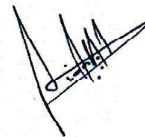
Les commissaires aux comptes

Cabinet RASOLOFO et Associés



RANDRIAMIALISOA Yves Marius

Cabinet RANDRIANARIMALALA Lionel



RANDRIANARIMALALA Lionel

1. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1.1 RAPPORT GENERAL

1.1 RAPPORT GENERAL

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Actionnaires de la Compagnie Malgache d'Assurances et de Réassurance « NY HAVANA »

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de NY HAVANA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Le bilan au 31 décembre 2025 présente, tant à l'actif qu'au passif un total de 239 350 411 754,51 Ariary contre 217 760 586 515,94 Ariary l'exercice précédent, soit une augmentation nette de 21 749 825 238,57 Ariary.

Le compte de résultat fait apparaître un résultat net bénéficiaire de 1 766 652 690,37 Ariary contre un résultat bénéficiaire de 3 321 310 506,43 Ariary à la fin de l'exercice 2024.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de NY HAVANA au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur à Madagascar, le Plan Comptable des Assurances (PCAss).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers ».

Nous sommes indépendants de NY HAVANA conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA), et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ce Code.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion qui précède, nous attirons votre attention sur les notes suivantes :

- Note 23 qui présente la composition à l'actif de la représentation des provisions techniques en comparaison avec les seuils réglementaires (points 1-, 2-c, 5-b et 7) ;
- Note 24 qui fait mention de l'évolution de l'affaire opposant la Société Polo Garments Majunga (PGM) à la compagnie NY HAVANA ;
- Note 25 relative à la continuité d'exploitation.

Autres Informations

Conformément aux dispositions de l'article 723 de la Loi sur les sociétés commerciales, nous avons également l'obligation de procéder à la vérification de la sincérité et de la concordance avec les états financiers de synthèse, des informations données dans le rapport de gestion des dirigeants et dans les documents sur la situation financière et les états financiers de synthèse de la société adressés aux Actionnaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du

Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction de NY HAVANA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Plan Comptable des Assurances (PCAss), ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société. Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe A du présent rapport.

Antananarivo, le 22 avril 2026

Les commissaires aux comptes

Cabinet RASOLOFO et Associés

Cabinet RANDRIANARIMALALA Lionel



RANDRIAMIALISOA Yves Marius



RANDRIANARIMALALA Lionel

Annexe A : Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société,
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations y afférentes fournies par cette dernière,
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'application par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la société à cesser son exploitation,
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes annexes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

4/1

1.2 RAPPORT SPECIAL

1.2 RAPPORT SPECIAL

Aux Actionnaires de la Compagnie Malgache d'Assurances et de Réassurance « NY HAVANA »

Nous vous présentons notre Rapport Spécial conformément aux dispositions de la loi n°2003-036 du 30 janvier 2004 sur les sociétés commerciales, à savoir :

I. Conventions réglementées (articles 464 à 474) : il s'agit des conventions conclues entre la société et l'un de ses administrateurs, directeur général ou directeurs généraux adjoints devant être soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration. Cette autorisation n'est pas nécessaire lorsque les conventions portent sur des opérations courantes conclues à des conditions normales.

Nous avons été avisés par la Direction de NY HAVANA suivant lettre n°002/DFI/FC/NH/26 en date du 03 avril 2026 qu'aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

II. Conventions interdites (article 480) : il est fait interdiction aux administrateurs, directeur général, directeurs généraux adjoints ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants et aux autres personnes interposées de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la Société, de se faire consentir par elle un découvert en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers.

Nous n'avons identifié aucune opération s'y rapportant dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2025.

III. Rémunérations exceptionnelles et divers frais alloués aux Administrateurs (article 458) : ces paiements doivent être soumis à l'autorisation du Conseil d'Administration.

Nous n'avons identifié aucune rémunération exceptionnelle, ni remboursement de frais de voyage, déplacements et dépenses engagées dans l'intérêt de la société qui aurait été alloué aux administrateurs au cours de l'exercice 2025.

Par ailleurs, en ce qui concerne les sommes versées aux Administrateurs et dirigeants à titre de rémunération ou commission pour les contrats d'assurance et de capitalisation souscrits par leur intermédiaire, définies par l'article 295 de la Loi n°2020-005 DU 1^{er} septembre 2020 sur les assurances, nous n'avons pas identifié de telles opérations.

Antananarivo, le 22 avril 2026

Les commissaires aux comptes

Cabinet RASOLOFO et Associés

Cabinet RANDRIANARIMALALA Lionel



RANDRIAMIALISOA Yves Marius



RANDRIANARIMALALA Lionel

2.

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

2.1. BILAN AU 31/12/2025

Unité monétaire : Ariary

ACTIF	NOTE	2025	2024
Actifs incorporels	01	776 272 757,00	1 569 230 542,00
*Autres Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles	02	909 444 707,00	855 892 500,00
Immobilisations en cours	03	132 631 579,00	36 631 579,00
PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCES			
*Placements immobiliers	04	61 011 224 951,73	56 877 528 766,00
*Placements financiers	05	88 131 391 342,51	87 555 170 246,90
*Dépôts admis en représentation chez le cédant	05	680 770 400,00	680 770 400,00
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les prov. tech.	06	2 816 585 809,00	2 731 165 881,00
Créances nées des opérations d'assurances	07	55 394 394 195,03	44 350 324 423,64
Créances nées des opérations de cession en réassurance	07	4 677 541 359,00	3 218 780 084,00
Autres créances d'exploitation	07	16 692 195 112,77	10 467 148 234,93
Trésorerie et équivalents de trésorerie	08	8 287 959 541,47	9 417 943 858,47
TOTAL		239 510 411 754,51	217 760 586 515,94

Unité monétaire : Ariary

PASSIF	NOTE	2025	2024
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	09	10 700 000 000,00	10 700 000 000,00
Primes et réserves		19 636 515 132,00	19 636 515 132,00
Ecart d'évaluation des immobilisations corporelles		37 372 691 600,00	37 372 691 600,00
Ecart d'évaluation des titres de participations		1 593 591 937,00	1 593 591 937,00
Résultat net		1 766 652 690,37	3 321 310 506,43
Report à nouveau		4 911 096 124,00	2 124 785 618,00
Sous-total		75 980 547 483,369	74 748 894 793,43
PASSIFS RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCES			
Provisions techniques relatives à des contrats d'assurances	10	105 067 693 776,40	101 449 401 765,40
Participation au bénéfice des assurés "Vie"			
Dettes subordonnées (prov. tech.cession en réassurance)	11	2 816 585 809,00	2 731 165 590,00
Sous-total		107 884 279 585,40	104 180 567 355,40
Dettes nées des opérations d'assurances	12	10 842 526 772,10	7 977 820 190,10
Provisions pour charges		44 150 000,00	44 150 000,00
Dettes nées des opérations de réassurance	13	5 540 803 653,00	4 481 661 136,05
Autres dettes d'exploitation	13	39 218 104 260,64	26 327 493 040,96
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Sous-total		55 645 584 685,74	38 831 124 367,11
TOTAL		239 510 411 754,51	217 760 586 515,94

2.2. COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Unité monétaire : Ariary

RUBRIQUES	NOTE	2025	2024
Primes émises	14	62 128 036 526,00	61 867 092 847,90
Variation des risques en cours		-7 033 960 436,71	-5 418 795 617,00
Primes Acquises	15	55 094 076 089,29	56 448 297 230,90
Produits des placements nets		3 295 971 186,00	3 073 266 269,00
Plus ou moins-values de cession des placements			
Variation de juste valeur des instruments financiers			3 284 267 693,00
Produits des immeubles de placement		4 133 696 185,73	
Produits financiers nets de charges hors charges de financement	16	7 429 667 371,73	6 357 533 962,00
Produits des autres activités		85 993 685,61	40 131 369,00
Autres produits d'exploitation		25 989 776,00	258 829 075,00
Autres produits		111 983 461,61	298 960 444,00
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		62 635 726 922,629	63 104 791 636,90
Charges des prestations d'Assurances hors PB Vie	17	36 087 520 574,00	34 753 368 833,15
Résultat cession en réassurance	18	2 197 424 733,00	3 995 732 226,00
Frais d'acquisition des contrats	19	4 958 003 925,00	5 126 907 914,32
Frais d'administration	20	15 593 425 641,00	14 421 127 357,00
Autres charges opérationnelles courantes	21	1 410 418 994,00	866 672 998,05
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		60 246 793 867,00	59 163 809 328,52
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 388 933 055,63	3 940 982 308,38
Impôts sur les résultats		-622 280 365,26	-619 671 801,95
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		1 766 652 690,37	3 321 310 506,43

2.3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE (METHODE DIRECTE) DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Unité monétaire : Ariary

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Entrée de fonds		
Encaissement sur affaires directes	62 436 221 856,00	70 541 519 992,12
Encaissement sur réassurances	66 831 922,00	
Encaissement des produits de placement	3 660 884 731,00	3 218 058 893,00
Autres encaissements	3 610 570 339,00	4 913 273 760,00
Sortie de fonds		
Sinistres réglés	38 181 869 700,31	42 543 210 773,00
Commissions payées	3 707 050 431,00	3 452 956 175,00
Charges de gestion réglées	15 811 166 655,00	17 716 872 188,00
Virement aux réassureurs	3 120 987 119,00	2 504 436 262,00
Liquidation impôts et taxes	6 607 989 000,00	5 682 823 255,00
Intérêt et autres frais financiers	256 160 432,00	793 599 885,00
Autres décaissements	2 299 910 000,00	1 177 923 759,00
TOTAL A	- 210 624 489,31	4 801 030 348,12
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Entrée de fonds		
Encaissement sur cessions d'actifs d'exploitation	4 620 500,00	435 546 579,00
Sortie de fonds		
Décaissement sur acquisition d'actifs d'exploitation	419 488 073,00	281 833 530,00
TOTAL B	- 414 867 573,00	-219 266 381,00
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Entrée de fonds		
Sortie de fonds		
Dividende et autres distributions effectuées	523 912 000,00	419 402 250,00
TOTAL C	-523 912 000,00	-419 402 250,00
indice de variation de taux de change (D)		
Flux de la période A+B+C+/-D	-1 149 404 062,31	4 102 361 717,12
Situation de trésorerie en début de période	9 437 363 603,78	5 335 001 886,66
Situation de trésorerie en fin de période	8 287 959 541,47	9 437 363 603,78
Variation de la trésorerie de la période	-1 149 404 062,31	4 102 361 717,12

2.4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Unité monétaire : Ariary

	CAPITAL SOCIAL	PRIMES ET RESERVES	ECART D'EVALUATION	RESULTAT ET REPORT A NOUVEAU	TOTAL
Solde au 31/12/2023	10 700 000 000,00	19 636 515 132,00	38 966 283 537,00	2 659 785 617,10	71 962 584 286,10
- Ecart d'évaluation					
- Affectation du résultat 2023					
Dividendes				-535 000 000,00	-535 000 000,00
Opérations en capital					
- Résultat net exercice 2024				3 321 310 505,48	3 321 310 505,48
Solde au 31/12/2024	10 700 000 000,00	19 636 515 132,00	38 966 283 538,29	5 446 096 122,58	74 748 894 792,20
- Ecart d'évaluation					
- Affectation du résultat 2024					
Dividendes				-535 000 000,00	-535 000 000,00
Opérations en capital					
- Résultat net exercice 2025				1 766 652 690,37	1 766 652 690,37
Solde au 31/12/2025	10 700 000 000,00	19 636 515 132,00	38 966 283 538,29	6 677 748 812,95	75 980 547 482,36